Accusé de réception en préfecture 030-213001555-20240611-DELIB-047-2024-DE Date de télétransmission : 14/06/2024 Date de réception préfecture : 14/06/2024

> DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE DE MANDUEL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2024 - Délibération n°24-047

## Objet: Modification du tableau des effectifs

Le onze juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le cinq juin précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

<u>Présents</u>: J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, F. BOUCHE, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, D. MARTY, T. SABATIER.

## ONT DONNE PROCURATION:

P. PLONGET donne procuration à J-P ROUX, E. SIFUENTES donne procuration à N. CANONGE, B. MALLET donne procuration à X. PECHAIRAL, S. DIELLA donne procuration à T. SABATIER, H. JONQUIERE donne procuration à D. GUIOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

## Rapporteur: Jean-Jacques GRANAT, Maire

La délibération n°24-002 du 6 février 2024 a modifié le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2024. Il faisait apparaître 111 postes correspondant à des postes de titulaire et 10 à des postes de non titulaires de la fonction publique territoriale.

En raison de leur ancienneté et de leur valeur professionnelle, il est proposé que des agents obtiennent un avancement de grade. Aussi, il est préalablement nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la nomination de ces agents sur leur nouveau grade d'avancement.

Par ailleurs, la commune souhaite répondre favorablement à la demande de changement de filière d'un agent de la filière technique à la filière médico-sociale.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2024, en prenant en compte les modifications suivantes :

- Fermeture du poste d'adjoint technique principal 2ème classe, filière technique
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à 31h30, filière technique
- **Fermeture** du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 31h30, filière technique
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à 30h00, filière technique
- **Fermeture** du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 30h00, filière technique
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à 28h00, filière technique
- **Fermeture** du poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 28h00, filière technique
- **Création** d'un poste d'éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle à temps complet, filière médico-sociale
- **Fermeture** du poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, filière médicosociale
- Création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe à 31h30, filière médico-sociale
- Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 31h30, filière technique

Accusé de réception en préfecture 030-213001555-20240611-DELIB-047-2024-DE Date de télétransmission : 14/06/2024 Date de réception préfecture : 14/06/2024

Fermeture de 3 postes d'agents sociaux suite à la nomination de 3 agents en détachement sur le cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture

Une fois ces modifications approuvées, le tableau des effectifs comportera 107 postes budgétés, 97 de titulaire et 10 de non titulaire de la fonction publique.

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°24-002 du 6 février 2024, portant modification du tableau des effectifs de la commune ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

Convocation: 05 juin 2024

Affichage ordre du jour : 05 juin 2024

Présents: 24

Suffrages exprimés: 29

Absents: 5 Publiée le :

1 4 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance, Isabel ALCANIZ-LOPEZ

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».